L'ABEILLE.

PAR BULLIT, MAGNE & CO.
No. 4 RUE DE CHARTRES.

CONDITIONS:

ABONNEMENT.

Deux piastres par an, pour la feuille, payables d'avance pour l'année; cinq piastres pour la feuille séparée pour la campagne et publiée trois fois par semaine, payables d'avance pour toute l'année, lorsqu'elle s'abonne ne voudra pas la payer à un domicile à la Nouvelle-Orléans. Aucun abonnement ne sera discontinué avant que ces comptes soient réglés ou soient payés. Les abonnés qui voudront cesser leur abonnement devront en donner avis par écrit, une semaine avant le terme de leur abonnement ne soit arrivé.

ANNONCES.—Une piastre par carré de dix lignes, pour la première insertion, et cinquante cents par chaque insertion subsequente. Tout changement considérable dans l'annonce originale, devra être payé comme une nouvelle annonce. Le carré est de DIX lignes ou moins.

AVERTISSEMENTS pour l'année aux annonces. Les armateurs et personnes tenant magasins de détail, les Banques, Compagnies d'Assurances et autres semblables publiques, &c., les agens pour ventes, baleiniers, batteurs à vapeur, ou les maisons de commerce étant à l'année, seront admis à ces conditions annuelles.

Le privilège des annonces, dans aucun cas, n'admis à un carré à moins que ce ne soit pour semaine.

Les Avis aux divers numéros des sections, les articles pour appeler l'attention du public à des ventes d'immeubles, meubles, les articles signés par le nom du rédacteur, les articles &c. &c., seront payés au taux des annonces ordinaires.

Les Avis aux qui ne doivent paraître que par intervalles paieront $1 par carte pour chaque insertion.

Les Annonces ou articles d'une nature personnelle ou, lorsqu'ils pourront être admis, paieront à dou de la prix des annonces ordinaires et d'avance.

Les Annonces pour un temps indéfini, ou pour un terme de trois mois, ou plus, seront insérées à raison d'un abonné à l'année, telles que celles d'un encan par autorité de justice, ventes de plantations, de nègres, &c., seront insérées aux mêmes prix que celles &c. &c., les annonces pour un temps égale ment et aux prix ci-dessus énoncés.

Les Annonces qui ne porteront pas la forme voulue seront payées conformément à cette disposition.

AUCUNE Annonce de théâtre ne sera publiée à moins que le prix de l'insertion n'ait été payé d'avance, ou qu'il y ait un répondant.

Les THEATRES, et autres endroits ouverts pour l'amusement du public, faisant insérer chaque jour de nouvelles annonces, pendant la saison des pièces paieront $150.

Les Annonces de candidature à des emplois publics et toutes annonce d'une nature politique, paieront le double du prix ordinaire.

MARRONNAGES.

$25 DE RECOMPENSE. La petite marchande de beignets de sassagne de 22 ans, la négresse nommée CLARISSE, âgée de trente ans, à un rougeâtre, taille de cinq pieds, cinq pouces trois lignes, à la mesure anormale, parlant anglais et français. La récompense sus-dite sera payée à quiconque logera ladite négresse dans une des geôles de cet Etat.

Les capitaines de bateaux à vapeur et autres sont prévenus de ne pas la recevoir à leur bord, sous peine d'être poursuivis selon toute la rigueur des lois.

R. PRINCE.

Parish de Jefferson, 25 octobre 1839. 25—3m

$30 DE RECOMPENSE sera accordée pour l'arrestation et la remise au soussigné de la négresse ARMISTEAD, Judith nègresse est punie de l'habitation de Robt. C. Camp, paroisse d'Iberville vers le 15 août dernier. Il est de la taille environ 5 pieds 4 pouces, âgée d'environ 17 ans, bien faite et d'un maintien agréable. Elle a été vue au marché Ste Marie. Le public est notifié de ne point la recevoir ou l'employer sous peine d'être puni à la rigueur des lois.

WM. FLORANCE, 76 Royale.

$50 DE RECOMPENSE.

Seront donnés à payer l'arrestation du nègre CHARLES alias CHALI, petit marron d'un manche dans le courant de la journée. Ce nègre est de la taille d'environ 5 pieds 10 pouces, en bois bien fait, visage très noir, peau fine, yeux vifs, âge d'environ 25 ans. Il a été vu habillé d'une veste blanche et un pantalon de coton bleu, chemise et un chapeau noir. Le propriétaire suppose qu'il est parti dans un bateau à vapeur Dimanche pour Louisville ou Cincinnati, et comme il est très intelligent, parlant l'anglais et le français, il essayera probablement à se faire passer pour libre. Ce nègre travaillait ordinairement dans les prèses à coton et aux bâtisses comme maçon.

Les sheriffs des paroisses avoisinantes sont priés de faire attention à l'avis ci-dessus.

2. Les capitaines de bateaux à vapeur et autres sont notifiés de ne point recevoir ou employer ledit nègre, sous peine d'être poursuivis à la rigueur des lois.

Les personne qui l'arrêtera et ramènera au propriétaire, recevra la récompense ci-dessus, outre les frais qu'elle aura pu encourir seront remboursés.

22 oct—1²

Rue Dauphine, N°. 277

$10 DE RECOMPENSE.

Partie marronne de chez le soussigné le 29 courant, la négresse ADELINE, âgée d'environ 20 ans, de taille moyenne, noire, ayant une bonne rangée de dents et marquée sur les joues et sur le dos depuis quelque temps. L'on suppose qu'elle est revêtue par un blanc, ébénisté ou charpentier du nom de Michel, ou Michel Jourdan, qui a travaillé récemment dans la rue Toulouse, près la rue Dauphine. La récompense ci-dessus sera payée à la personne qui la logera dans la geôle de la paroisse, immédiatement ou qui la ramènera au bureau du soussigné, encognure des rues Gravier et Magazine.

22 oct—7 THOS. J. SPEARS.

A LOUER,

PLUSIEURS MAGASINS DE DEPOT à louer, s'adresser à M. LAUDUMEY, 16, St-Louis.

A LOUER—Un magasin situé rue Toulouse entre les rues Royale et Chartres, s'adresser à

17 oct R. BRUGIER.

A LOUER pour le 1er novembre—Une maison rue St. Claude, entre les rues Ste. Anne & Dumaine. S'adresser à

17 oct R. BRUGIER.

A LOUER—Deux Chambres au premier, pour bureaux. S'adresser sur les lieux, No. 21, rue du Camp, au bureau de l'Assurance des Pompiers.

22 oct

A LOUER—Le magasin No. 130, rue des Magasins, joignant le bureau des soussignés. S'adresser à

ISAAC BRIDGE & Co,

10 oct rue des Magasins.

A LOUER—Une belle maison en brique à trois étages, située sur la rue des Magasins, au dessus de la rue St. Joseph. Cette maison est neuve dans le dernier genre et ses commodités ne sont point surpassées par les maisons de la ville. La position en est des plus agréables et des plus saines.

WALTON & KEMP.

4 oct

A LOUER—Une belle maison en brique à trois étages, avec cuisine en brique à trois étages, située rue du Canal, entre Bourgogne et Rempart, seconde maison du coin de la rue des Remparts. La cuisine en sera donnée immédiatement. Pour les conditions, s'adresser à

1 oct R. G. STILL, 50, Canal.

A LOUER—Le magasin en brique à trois étages, No. 30 rue Poydras. La possession en sera donnée immédiatement. S'adresser à LAURENT MILLAUDON,

160, rue Bourbon.

A LOUER—Le rez-de-chaussée No. 72, rue des Magasins, propre pour un bureau. S'adresser à LAURENT MILLAUDON,

110, rue Bourbon.

A LOUER pour le 1er novembre prochain—Un grand magasin de deport, à étages, rue Toulouse, entre Chartres et Royale, ou le fond de la cour de la maison qui en fait face a la Bourse des Citoyens. Il y a un rail pour y entrer les marchandises. S'adresser à R. BRINGIER,

15 oct 9, St. Louis.

M. FREMAUX, libraire et Md de papier peint rue de Chartre, No. 147, vous l'honneur de prévenir qu'il est de retour d'un voyage de France une grande quantité de marchandises nouvelles qui viennent d'arriver, consistant de ce qui suit, savoir:

Papiers communs de deux à six escalins,
Do fins de 7 jusqu'à deux,
Bordures pour cieles de lits et appartements,
Papiers unis do do
Sujets colorés, do do
Vues coloriées et non coloriées pour cafés et salle à manger,
Papier à lettre, cendre et à dessin, de tout forme
Encre de toutes couleurs en bocaux,
Registre français,
Globes terrestres et célestes,
Etuis d'instruments de mathématiques,
Portefeuilles,
Articles de bureau en général.

Livres élémentaires pour école et collège
Dictionnaires de toutes les langues,
Manuel encyclopédique,
Mémoires et Romans,
Choix de rapports opinions et discours de la tribune nationale, 23 vol.
Monde Dramatique, 1re série 7 vol.
Magasin complet de pièces de théâtre, composé de 20,000 pièces détachées,
Classiques latins traduction en regard, édition Panckoucke, 178 vol.
Dictionnaire de la conversation et de la lecture, 52 volumes,
Histoire parlementaire de la revolution française; par Roux, 40 vol.
Histoire du bas empire, 21 vol. St. Martin,
do des Ducs de Bourgogne, par Barant, 12 volumes,
do de Normandie, 2 vol.
do de Paris, par Dulaure, 8 vol.
do de France, par Anquetil, 4 vol.
do des Anglo-Saxons, 1 vol.

Divers complétes de tous nos grand auteurs, belle edition illustrée, de toutes sortes de format, Livres de cadeaux, chimmo magnifiques, do de prière,
Bodes de jeux pour enfants, en cartonnages.

30 oct

ISAAC BRIDGE & Co. 134 Magasins, ont en leur gasin et offrent en vente—12,000 sacs en prie de grande grandeur, 274 rouleaux corde d'emballage, 5 toises blanc de baleine, 16e et 18e qualités; 850 ballons de différentes marques; 100 boites chandelle de suif, 4 barriques huile de Spermaceti, première; 29 do huile navite première; 25 do huile de baleine raffinée; 100 pipes, demi do, 60 do vinaigre; 20 do de vinaigre de Nantz; 20 do de Marseille; 20 do de Bordeaux; 20 do de Lyon; 20 do de Montpellier; 20 do de Cette; 20 do de Nice; 20 do de Malaga; 20 do de Sicile des meilleures marques; L. P. Roger & Cobb, 5 demi pipes et barriques cognac de ce dernier; 2 pipes et demi pipes cognac principe, 18 balles toile à voiles, 2 balles coutil, 150 balles toile à draps du pays de 14 à 28 pouces, 50 balles toile à draps blanche, 11 balles coutil de 3/4 à 4/4, 10 balles drill de coton de 3/4 à 4/4, 18 balles flanelle blanche et rouge, 9 balles couvertes Kersey, 31 balles linseys diverses couleurs, 14 caisses Washington jeans; 2 caisses mixtes mexicaines; 19 caisses moscovades du Pongee et autres; 1 caisse chaîne rouges, 20 caisses parapluies de 26 pouces; 92 caisses brodequins bottes et souliers, 100 caisses bardes pour la saison, 60 caisses chapeaux laine, soie, feutre et castor, 60 caisses nouveautés, 19 grosses cartes à jouer; le tout aux meilleures conditions et aux plus bas prix; et aux patentes.

29 oct

M. FREMAUX, rue de Chartres, No. 147, vient d'Orléans, à l'honneur de prévenir qu'il vient de retourner et qu'il importe de France un bon assortiment de papiers peints dans tous les prix

Papiers communs de 2 à 6 escalins,
Do fins de 7 jusqu'à deux,
Bordures pour cieles de lits et appartements,
Papiers unis do do
Sujets coloris, do do
Vues coloriées et non coloriées pour cafés et salle à manger,

Papier à lettre, cendre et à dessin, de tout forme
Encre de toutes couleurs en bocaux,
Registre français,
Globes terrestres et célestes,
Etuis d'instruments de mathématiques,
Portefeuilles,
Articles de bureau en général.

Livres élémentaires pour école et collège
Dictionnaires de toutes les langues,
Manuel encyclopédique,
Mémoires et Romans,
Choix de rapports opinions et discours de la tribune nationale, 23 vol.
Monde Dramatique, 1re série 7 vol.
Magasin complet de pièces de théâtre, composé de 20,000 pièces détachées,
Classiques latins traduction en regard, édition Panckoucke, 178 vol.
Dictionnaire de la conversation et de la lecture, 52 volumes,
Histoire parlementaire de la revolution française; par Roux, 40 vol.
Histoire du bas empire, 21 vol. St. Martin,
do des Ducs de Bourgogne, par Barant, 12 volumes,
do de Normandie, 2 vol.
do de Paris, par Dulaure, 8 vol.
do de France, par Anquetil, 4 vol.
do des Anglo-Saxons, 1 vol.

Divers complétes de tous nos grand auteurs, belle edition illustrée, de toutes sortes de format, Livres de cadeaux, chimmo magnifiques, do de prière,
Bodes de jeux pour enfants, en cartonnages.

30 oct

ISAAC BRIDGE & Co. 134 Magasins, ont en leur gasin et offrent en vente—12,000 sacs en prie de grande grandeur, 274 rouleaux corde d'emballage, 5 toises blanc de baleine, 16e et 18e qualités; 850 ballons de différentes marques; 100 boites chandelle de suif, 4 barriques huile de Spermaceti, première; 29 do huile navite première; 25 do huile de baleine raffinée; 100 pipes, demi do, 60 do vinaigre; 20 do de vinaigre de Nantz; 20 do de Marseille; 20 do de Bordeaux; 20 do de Lyon; 20 do de Montpellier; 20 do de Cette; 20 do de Nice; 20 do de Malaga; 20 do de Sicile des meilleures marques; L. P. Roger & Cobb, 5 demi pipes et barriques cognac de ce dernier; 2 pipes et demi pipes cognac principe, 18 balles toile à voiles, 2 balles coutil, 150 balles toile à draps du pays de 14 à 28 pouces, 50 balles toile à draps blanche, 11 balles coutil de 3/4 à 4/4, 10 balles drill de coton de 3/4 à 4/4, 18 balles flanelle blanche et rouge, 9 balles couvertes Kersey, 31 balles linseys diverses couleurs, 14 caisses Washington jeans; 2 caisses mixtes mexicaines; 19 caisses moscovades du Pongee et autres; 1 caisse chaîne rouges, 20 caisses parapluies de 26 pouces; 92 caisses brodequins bottes et souliers, 100 caisses bardes pour la saison, 60 caisses chapeaux laine, soie, feutre et castor, 60 caisses nouveautés, 19 grosses cartes à jouer; le tout aux meilleures conditions et aux plus bas prix; et aux patentes.

29 oct

VENTES A L'ENCAN.

PAR A. LE FERNET.

Lawrence & Legendre rs. leurs créanciers.

LUNDI le 18 novembre prochain, à midi, il sera vendu à la Bourse de la Clle, rue St. Louis, entre Chartres et Royale, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de première instance, dans et pour la paroisse et ville de la Nelle Orléans, en date du 11 septembre 1839, les propriétés suivantes, formant une partie de celles abandonnées par lesdits Lawrence & Legendre à leurs créanciers, savoir:

1o. Le lot no 4 faubourg Lafayette, dans l'île no 5, ayant 56 pieds 6 pouces et 6 lignes de face à la rue Adèle et 25 pieds 7 pouces et une ligne de face au derrière, sur une profondeur de 97 pieds 4 pouces et 2 lignes sur la ligne qui le sépare du lot No. 19, et 98 pieds 6 pouces et 2 lignes sur l'autre ligne (mesure anglaise), selon un plan tiré par Louis Pilié, arpenteur, en date du 24 décembre 1835, et déposé en l'étude de H. B. Cenas, Esq.

Conditions de la vente—$700 payables le 6 avril 1840 et $700 le 6 avril 1841, pour le paiement de deux billets tirés par Lawrence & Legendre, et endossés par eux, échéant aux époques ci-dessus et la balance à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en donnant des billets endossés à satisfaction et portant hypothèque sur le dit lot, avec privilège de vendeur, et affectation spéciale comme acte passé pardevant F. Grima, Esq. not. pub. aux frais de l'acquéreur.

2o. Un autre lot de terre, situé dans la même île, mesurant 25 pieds 7 pouces et 1 ligne de face à la rue Adèle, sur 98 pieds 6 pouces et 6 lignes de face à la rue Adèle, entre 25 pieds, 7 pouces et 1 ligne de face au chemin St. Andrè, sur 112 pieds, 5 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du No 4, et 113 pieds 2 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne du No 2, (mesure anglaise).

Le lot No 4, dans le même île, mesure 25 pieds 6 pouces et 6 lignes de face à la rue Adèle et 25 pieds, 7 pouces et 1 ligne de face au chemin St. André, sur 110 pieds 2 pouces et 2 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du No. 5, et 112 pieds 1 ligne de profondeur sur la ligne du No 3, (mesure anglaise).

Le lot No 5, formant l'encoignure des rues Adèle et Fulton et du chemin St. André dans la même île, mesurant 25 pieds, 6 pouces et 6 lignes de face au rue Adèle, 100 pieds, 9 pouces et 1 ligne de face à la rue Fulton, 25 pieds, 7 pouces et 1 ligne de face au chemin St. André et 110 pieds 10 pouces et 7 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No 4, (mesure anglaise).

Le tout selon un plan tiré par Le. J. Pilié le 15 de septembre 1835, annexé à un acte au bureau de W. Y. Lewis, Esq. en date du 23 mars 1832.

Conditions de la vente—6, 12, 18 & 24 mois de crédit, en donnant des billets endossés à satisfaction et portant hypothèque.

3o. Un lot de terre situé au derrière du faubourg Lafayette, paroisse Jefferson, designé par le no. 8, situé à l'encoignure des rues Jackson et Laurent, suivant le plan dressé par S. Zimpel, le 20 avril 1835, et déposé au bureau de M. Chs. De Armas.

Conditions de la vente: 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, pour billets endossés à satisfaction et garantis par hypothèque. L'acte de vente sera passé par Félix Grima, not. pub. aux frais de l'acquéreur.

4o. Un terrain situé au derrière du faubourg Lafayette, paroisse Jefferson, designé par le no. 9, situé à l'encoignure des rues Jackson et Laurent, mesurant 31 pieds 6 pouces et 6 lignes de face à la première et 130 pieds, 2 pouces et 2 lignes et demie de face à la rue Carrollton, 130 pieds et 6 lignes de face à la rue Conti, (tout mesure anglaise), selon un plan tiré par Le. Surget, en date du 3 janvier 1836, déposé en l'étude de L. Grima, not. pub.

Conditions de la vente—6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en donnant des billets endossés à satisfaction et portant hypothèque.

5o. Le malitre ROBERT, âgé de 22 ans.

Conditions de la vente—6 et 12 mois de crédit, en donnant des billets endossés à satisfaction et portant hypothèque. L'acte de vente pardevant F. Grima, Esq. not. pub. aux frais de l'acquéreur.

17 oct

Lawrence & Legendre vs. leurs créanciers.

PAR T. MOSSY & GARIDEL.

MARDI le 19 novembre prochain, à midi, il sera vendu à la Bourse de Clle, rue St. Louis, entre Chartres et Royale, en vertu d'un ordre de l'honorable cour de première instance, dans et pour la paroisse et ville de la Nelle Orléans, en date du 11 septembre 1839, les propriétés suivantes, formant une partie de celles abandonnées par les faillis Lawrence & Legendre à leurs créanciers, savoir:

Un terrain no. 1, au faubourg Saulet, dans l'île 1 borné par les rues Felicité et Josephine, Ste. Thérèse et Robin, mesurant 27 pieds, 83 pouces face à la rue Josephine, sur 120 pieds, 10 pouces de profondeur entre des lignes parallèles, le tout mesure anglaise.

Un terrain no 2, dans le même île, mesurant 27 pieds, 8 1/2 pouces face à la rue Josephine, sur 150 pieds 10 pouces, entre lignes parallèles, le tout mesure anglaise.

Un terrain no. 3, dans le même île, mesurant 27 pieds, 8½ pouces face à la rue Josephine, sur 150 pieds 10 pouces, entre lignes parallèles; mesure anglaise.

Un terrain no. 4, dans le même île, ayant 25 pieds sur la rue St. Thomas, sur 203 pieds, 1 pouce de profondeur, entre lignes parallèles, mesure anglaise, conformément au plan dressé par Ternière, en date du 20 mai 1836, et annexé à un acte déposé au bureau de W. Y. Lewis, notaire public.

Conditions de la vente—La somme nécessaire pour couvrir celle de $2,146 66⅔ cts, provenant des deux billets tirés par Lawrence & Legendre, et endossés par A. Legendre, échus le 11, 17 juillet 1839, avec l'intérêt, ainsi que

Le lot no. 5, de cent 2-3 pour faire le paiement d'un billet de le 11—14 février 1840, tiré par Ed. Sewell et J. Bendon, endossé par Walsh, qui doit échoir le 20 février 1840, et le restant à 6, 12, 18 et 24 mois, en billets endossés à satisfaction, et garantis par hypothèque. L'acte de vente sera passé par Félix Grima, notaire, aux frais des acquéreurs.

Un terrain situé sur les derrières du faubourg Lafayette, paroisse Jefferson, designé par le no. 8, situé à l'encoignure des rues Jackson et Laurent, suivant le plan dressé par S. Zimpel, le 20 avril 1835, et déposé au bureau de M. Chs. De Armas.

Conditions de la vente: 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, pour billets endossés à satisfaction et garantis par hypothèque. L'acte de vente sera passé par Félix Grima, not. pub. aux frais de l'acquéreur.

Un certain morceau de terre situé dans l'île 1 nommé quarante huit, faubourg Annunciation, formant l'encoignure des rues Constance et Lacourse mesurant cent vingt pieds de face à la rue Constance, sur cent vingt pieds de profondeur et face à la rue Lacourse, le tout avec toutes lignes parallèles, ensemble avec toutes les anchorations, &c. quiconque y trouvera.

Le tout selon un plan tiré par B. Lafon, arpenteur, en date du 3 janvier 1826, déposé au bureau de M. Chs. De Armas.

Conditions de la vente—6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en donnant des billets endossés à satisfaction et portant hypothèque.

Les actes de vente seront passés chez Félix Grima, notaire, aux frais des requerentes.

26—4,11,18,25 et 3 nov

AVIS LEGAUX.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du premier district judiciaire—Vendredi, 25 octobre 1839—Pitcher, l'honorable A. M. Buchanan, juge—No. 6910—Vincent Nolte & Cie contre leurs créanciers. —Sur motion de Levi Bisso Esq. avocat de John Parker et Edward Hollander, agissant comme syndics des biens des insolvables et sur présentation d'un tableau final de distribution, il est ordonné par la cour que les dits créanciers des dits insolvables et tous autres y intéressés, aient à déduire, sous dix jours, à compter de la présente publication, les raisons pour lesquelles le dit tableau final ne serait point confirmé et homologué, les fonds répartis en conformité et les syndics dès chargés de leurs responsabilités.

Extrait des minutes,
(Signé) G. WHITE,
Député Greffier.

29 oct—3 nov

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du Premier District Judiciaire—Alfred Walley vs. ses créanciers.—Les créanciers d'Alfred Walley sont par ces présentes notifiés de se trouver en cour, samedi le 9 novembre prochain, à 10 heures du matin, afin d'entendre un rapport de l'honorable Judge Pitcher, comme quoi le dit Walley ne jouirait pas du bénéfice des lois passés pour le soulagement des débiteurs insolvables sous autorité de M. Lewis, Esq. est nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Par ordre de la cour, ce 11 oct. 1839.

12 oct—2p P. LE BLANC, dép. greff.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse, pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian, juge—Section 18—Ant. M. de Miranda vs. ses créanciers pour un attournement—Sur lecture et enregistrement de la pétition et cédule dans cette affaire, il est ordonné par la cour qu'une assemblée des créanciers pour un attournement soit tenue au bureau de Louis T. Caire, Esq. not. pub. lundi le onzième jour de novembre prochain, afin de différer sur les affaires du pétitionnaire, et cependant que toute poursuite contre sa personne ou sa propriété est suspendue. Il est aussi ordonné que Charles N. Delery, Esq. avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Par ordre de la Cour.
Bureau du greffier, 9 octobre 1839.
A. M. GUYOL,
Député Greffier.

10 oct—3

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans. L'honorable Charles Maurian, juge—Section 18—No. 13686—François Fisk *alias* Fils vs. ses créanciers—Sur lecture et enregistrement de la pétition et cédule dans cette cause, il est ordonné par la cour qu'une assemblée des créanciers du pétitionnaire ait lieu au bureau de Jh. Cuvillier, Esq. not. pub. mardi, le 12 novembre prochain, à 10 heures, a.m. afin de prendre en considération les affaires du dit pétitionnaire, et en attendant toute poursuite contre sa personne ou sa propriété est suspendue.

Par ordre de la cour.
Bureau du greffier, Nelle Orléans, 9 octobre 1839.
10 oct—3 ARMAND PITOT, greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Commerciale de la Nelle Orléans—No. 702—Rees & D'Lanzy vs. leurs créanciers—En conformité à un ordre de la cour de ce jour, les créanciers de la dite maison de commerce de Rees & D'Lanzy sont notifiés qu'une assemblée des dits créanciers aura lieu pardevant Jos. B. Mark, not. pub. le 18me jour de novembre à 10 heures du matin, afin de nommer un curateur syndic et décharger l'autre syndic aussitôt qu'il aura remis ses comptes au syndic élu.

Témoin, l'honorable Charles Watts, juge de la cinquième cour de paix, ce quatorzième jour d'octobre, A. D. 1839.

16 oct—3 mois

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Commerce de la Nouvelle Orléans—Etat de la Louisiane, à tous ceux que ces présentes concernent —Salut:

Attendu qu ANDREW S. BARKER ayant déclaré à une vente faite par le sheriff de la paroisse de la Nouvelle Orléans, de la propriété ci-après décrite, s'est adressé au greffe de cette cour pour dite vente fut enregistrée le neuvième jour d'août de l'année 1839, pour une vie avec conformément à un acte de la législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires," approuvé le 4 mars 1831.

Qu'il soit connu et toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées, au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour de Commerce de la Nouvelle Orléans, qui pourraient avoir droit à la propriété ci-après décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le decret ou le jugement de la dite Cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irregularité ou illegalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente, ou pour une autre cause quelconque qu'elles peuvent avoir, dans trente jours, à dater de la publication de cet avis, pourquoi le titre ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

Ladite propriété fut vendue par le shériff susdit, un vingt troisième jour de Juillet de l'année 1839, en vertu d'un decret de cette cour rendu le troisième jour de Juin de l'année 1839, durant l'affaire de Andrew S. Barker pour l'usage de l'Atchafalaya Rail Road and Banking Company contre John G. Banks and Robert Chew Cammack—No 775 du Docket de cette Cour, à laquelle vente Andrew S. Barker s'est rendu acquereur pour le prix de seize mille trois cent cinquante piastres, payables comptant.

Description de la propriété d'après le transfert judiciaire, savoir:

Un certain morceau de terre situé dans l'île 1 nommé quarante huit, faubourg Annunciation, formant l'encoignure des rues Constance et Lacourse mesurant cent vingt pieds de face à la rue Constance, sur cent vingt pieds de profondeur et face à la rue Lacourse, le tout avec toutes lignes parallèles, ensemble avec toutes les anchorations, &c. quiconque y trouvera.

Le tout selon un plan tiré par B. Lafon, arpenteur, en date du 3 janvier 1826, déposé au bureau de M. Chs. De Armas.

Conditions de la vente—6, 12, 18 et 24 mois de crédit, pour billets endossés à satisfaction et portant hypothèque. L'acte de vente sera passé par Félix Grima, not. pub. aux frais de l'acquéreur.

Témoin, l'honorable Charles Watts, juge de la cinquième cour de paix, ce quatorzième jour d'octobre, A. D. 1839.

16 oct—3 mois

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian, juge—Section 18—No. 13686—François Fisk *alias* Fils vs. ses créanciers—Sur lecture et enregistrement de la pétition et cédule dans cette cause, il est ordonné par la cour qu'une assemblée des créanciers du pétitionnaire ait lieu au bureau de Jh. Cuvillier, Esq. not. pub. mardi, le 12 novembre prochain, à 10 heures, a.m. afin de prendre en considération les affaires du dit pétitionnaire, et en attendant toute poursuite contre sa personne ou sa propriété est suspendue.

Par ordre de la cour.
Bureau du greffier, Nelle Orléans, 9 octobre 1839.
10 oct—3 ARMAND PITOT, greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Commerciale de la Nelle Orléans—No. 702—Rees & D'Lanzy vs. leurs créanciers—En conformité à un ordre de la cour de ce jour, les créanciers de la dite maison de commerce de Rees & D'Lanzy sont notifiés qu'une assemblée des dits créanciers aura lieu pardevant Jos. B. Mark, not. pub. le 18me jour de novembre à 10 heures du matin, afin de nommer un curateur syndic et décharger l'autre syndic aussitôt qu'il aura remis ses comptes au syndic élu.

Témoin, l'honorable Charles Watts, juge de la cinquième cour de paix, ce quatorzième jour d'octobre, A. D. 1839.

16 oct—3 mois

DOCTEUR MAGNIN, inventeur du Cordial de Lucine au Elixir d'Amour.

Respectable Monsieur;—Nous avons tous, dans un grand nombre de cas, reconnu les effets remarquables de votre grande découverte et nous nous sommes assemblés pour vous prouver ses effets et vous donner l'honneur qui vous est due. Le Cordial de Lucine est dans notre opinion, un remède infaillible pour la prostration des fonctions productives et la stérilité artificielle et par conséquent doit être un bienfait à la race humaine. Nous pouvons aussi certifier qu'il ne se trouve aucune partie de mercure ou de nature vénéneuse: enfin c'est un des plus belles découvertes médical de notre siècle.

Nous soumes avec considération et respect, à monsieur, vos obéissans serviteurs.

JOSSELIN BOSSUIT,
RIGISMOND DE LAMARTINE,
ADRIEN DECRANO,
OCTAVE NICOLS,
JEAN BLANC,
ROBERT STEVENSON,
LOUIS QUIBEAU,
PIERRE RIPPEAU.

Le Cordial de Lucine est un fortifiant du corps humain! Dans tous les cas de langueur, lassitude ou débilité, il est infaillible; il donne aussi du courage et de la décision à la pensée, en même temps qu'il fait renaître la santé et la vigueur au corps. Mais ses vertus particulières sont le cordial et des nombreux documens qui prouvent les bienfaits qu'il a rendu à un grand nombre d'individus désespérés, et malgré les heureux que produisirait une entière connaissance de l'efficacité de ce remède. Cependant nous ne pouvons pour empêcher des croiseurs du public de vendre un poussieur de 30 à 35 quintaux très facilement. Les acquereurs de New York et autres villes de l'Atlantique les reconnaîtront facilement.

L'on recevra des ordres pour la confection des roses ci-dessus à la manufacture de New York, qui seront promptement expédiées dans aucune des villes de l'Union.

Conditions: comptant lors de la livraison, ou 90 jours de crédit pour de bon papier.

RÉFÉRENCES:

Magasin d'inspection de tabac, New York,
Phelps & Peak, encasseurs Chef et Patton,
Boram & Johnson, 111 rue Greenwich,
John C. Morrison & Son, rue Greenwich,
Thomas Suffran, Broadway,

3m

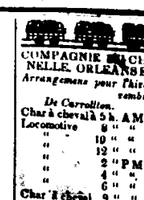

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE LA NELLE ORLEANS ET DE CARROLLTON.

Arrangemens pour l'hiver, commençant le 1er novembre 1839.

De Carrollton.

Char à cheval à 5 h.	A.M	Char à cheval à 6½ h.	A. M
Locomotive	9 " "	Locomotive	9 " "
"	10 " "	"	11 " "
"	12 " "	"	1 " "
"	2 " P.M	"	3 " "
"	4 " "	"	5 " "
"	6 " "	"	7 " "
Char à cheval	9 " "	Char à cheval	11 " "

ARRANGEMENS POUR LES DIMANCHES.

Les chars partiront aux mêmes heures que dans les jours de la semaine jusqu'à 1 heure P. M. Une Locomotive partira de Carrollton toutes les heures, jusqu'à 7 heures du soir, et de la Nouvelle Orléans jusqu'à 8 heures du soir.

Avant minuit on peut obtenir un char à cheval, en payant cinq piastres pour le voyage; mais après minuit on aura à payer $10.

Les personnes qui partiront par la locomotive, devront se procurer des billets, attendu qu'il est défendu aux conducteurs de recevoir de l'argent au lieu de billets.

CHARS DES RUE JACKSON ET DE LA COURSE.

Ces chars partiront de la rue Jackson à 6½ heures a. m. et de la rue du Canal à 7 heures du matin, à 7½ heures, ils partiront toutes les demi-heures, jusqu'à 9 1/2 heures du soir, mais le char qui doit partir de la rue du Canal à 9 1/2 heure, n'en partira qu'à 9.

Les Messieurs sont particulièrement priés de ne pas mettre les pieds sur les coussins, et de ne pas fumer dans les chars lorsque les dames s'y trouvent.

Bureau de la Compagnie du Chemin de Fer de Carrollton et de la Nouvelle Orléans.

JOHN HAMPSON,
Ingénieur en chef.

23o

LES soussignés viennent de recevoir par les derniers arrivages un très-bel assortiment de marchandises confectionnées dans le dernier genre de Paris, pour l'hiver, comme suit:

Paletots en draps superfin, ouatté, couletins assortiez; ditto en casimir do do; ditto en velour; ditto en redingotes; levites de chambre en draps superfin, ouatté, couleurs assorties, ditto do do 3/4 de qualité do do; ditto do en casimir do; ditto en velours; ditto do en beaver cloth, bleu et vert; surtouts en drap superfin, ouatté, couleurs assorties; ditto do 3/4 de qualité do, do; pantalons en drap bleu et vert; ditto en peau d'orfs; ditto en casimir do; ditto en velours; ditto en cotonnade; levites superfines drap noir Sedan; ditto do do manche do, do; ditto do do Lit. de vin do; ditto do do vert souvenir do; ditto do do ouatté do; habits superfins drap noir; do couleurs assorties; habits vestes à la quaquere, couleurs assorties; gilets en drap fin bleu et marron; do do satinet gris de fer et bleu; pantalons en drap très beau; ditto en poil de chèvre; ditto en drap pour damer; robes de chambre en mérinos noir et couleur quelconque, ainsi que de fantaisie couleurs assorties; ditto do noir Sedan; ditto de soie, pour femme et jeune fille; ditto do noir Sedan; ditto en cotonnade de toutes quantités; gilets de dessous matelassée croisée; do do velour de soie; do do drap noir Sedan do; do do de fantaisie couleurs assorties; do do en mérinos rouge à petites fleurs; do do de fantaisie; cravattes en satin noir; ditto do do de fantaisie; ditto de satin brochè; ditto do mérinos rouge, bleu, marron, gris en satin rosette; do do do uni; do en satin et bambaisine piècé; do do et velour en forme de cravattes; bretelles en soie, caoutchouc; ditto do do en coton, do couleurs assorties; ditto do en fantaisie; gants en peau de qualité supérieure, teinte couleur; ditto en peau de chèvre; ditto en drap pour damer; robes de chambre en mérinos noir et couleur quelconque, ainsi que de fantaisie couleurs assorties; ditto do noir Sedan; ditto de soie, pour femme et jeune fille; ditto do noir Sedan; ditto en cotonnade de toutes quantités; gilets de dessous matelassée croisée; do do velour de soie; do do drap noir Sedan do; do do de fantaisie couleurs assorties; do do en mérinos rouge à petites fleurs; do do de fantaisie; ditto de satin brochè; ditto do mérinos rouge, bleu, marron, gris en satin rosette; do do do uni; do en satin et bambaisine piècé; do do et velour en forme de cravattes; bretelles en soie, caoutchouc; ditto do do en coton, do couleurs assorties; ditto do en fantaisie; gants en peau de qualité supérieure, teinte couleur; ditto en peau de chèvre; ditto en peau de daim; ditto en peau de castor; ditto en peau de suède; ditto en peau de Mahonne; ditto en peau de Limerick; ditto en peau de Woodstock; ditto en peau de Saxe; ditto en peau de Berlin; ditto en peau de Paris; ditto en peau de Londres; ditto en peau de Boston; ditto en peau de Philadelphie; ditto en peau de Baltimore; ditto en peau de Washington; ditto en peau de Richmond; ditto en peau de Charleston; ditto en peau de Savannah; ditto en peau de Mobile; ditto en peau de Natchez; ditto en peau de Vicksburg; ditto en peau de Nouvelle Orléans; ditto en peau de Lafayette; ditto en peau de Carrollton; ditto en peau de Jefferson; ditto en peau de Pontchartrain; ditto en peau de Bayou;